

TABLEAU DES CLUBS EN INFRACTION AU 15 JUIN 2026

Les clubs mentionnés ci-dessous ont déjà été sanctionné de l'amende financière prévue à l'article 46. Les sanctions sportives indiquées à l'article 47 (mutés en moins pour la saison 2026/2027 sont applicables sur l'équipe première)

N° affiliation	Club	Division	Arbitre(s) exigé (s)	Arbitre(s) Manquants)	Année D'infraction	Amende	Incidences pour 2026/2027
503105	VIDAUBAN	D3	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
535905	O. TARADEEN	D2	2	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
540757	S.C. PLANTOURIAN	D2	2	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
548794	LE MUY F. C.	D3	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
552716	F. C. STE-ANASTASIE	D3	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
560995	ATHLETIC CLUB BERTHE	U15 D1	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
582330	SPORTING CLUB TOURVAIN	D2	2	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
564707	UNION SPORTIVE ZACHARIENNE	D3	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
564818	ATHLETIC CLUB TOULONNAIS	D3	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
563800	SPORTING CLUB VALOIS	D4	1	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
564137	JEUNESSE SPORTIVE DE BERTHE	D1	2	1	1 ^{ère}	60 €	-2 mutés
521673	A.S. PRESQU'ILE DE GIENS	D4	1	1	2 ^{ème}	120 €	-4 mutés
564280	F. C. PONTCARRAL	D2	2	2	2 ^{ème}	240 €	-4 mutés
520691	ASPTT HYERES	D3	1	1	2 ^{ème}	120 €	-4 mutés
509994	ET. S. LORGUAISE	D2	2	1	2 ^{ème}	120 €	-4 mutés

Conformément à l'article 84 des RAG de la Ligue, Les clubs de U.S. PIGNANTAISE, ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE, F.C. DE POURRIERES, A.S. ENTRECASTEAUX et A.S. STE-MUSSE bénéficient d'une dérogation (pour la saison 2026 /2027 uniquement)

Article 84 – Couverture des clubs et arbitres requis

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue ... (Pour la dernière division de District, le club qui y engagera pour la première fois une équipe bénéficiera d'une dérogation valable une saison seulement).